

Dinah, victime d'une impuissance coupable

Le 25 octobre dernier se tenait à Mulhouse une marche blanche en mémoire de la jeune Dinah Gonthier, lycéenne alsacienne de 14 ans qui s'est donné la mort après avoir subi deux ans de harcèlement de la part d'autres filles de sa classe.

Le lendemain, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Education nationale Jean-Michel Blanquer rejetait toute accusation de « *laxisme* » en affirmant que « *le harcèlement scolaire doit cesser* » et en se disant « *ouvert à toutes les propositions* » pour y faire face.

Depuis janvier, Dinah est la dix-neuvième victime à décéder des suites du harcèlement scolaire, comme le rappelait le député du Finistère Erwan Balanant. Une hécatombe déjà évoquée le 6 octobre dernier au Conseil Supérieur de l'éducation, lorsqu'une minute de silence y avait été observée à la mémoire de la jeune Chanel, collégienne du Nord décédée dans les mêmes circonstances. Edouard Geffray, DGESCO et représentant du ministère, avait alors vanté les résultats du programme PHARE contre le harcèlement scolaire, structure dans laquelle « *des adultes et des jeunes sont formés pour accueillir la parole des victimes* ». Une autosatisfaction qui ne résiste pas à l'épreuve des faits : écouter, recueillir la parole des victimes, échanger, débattre, c'est bien... mais cela ne suffit pas. Comment en être surpris ?

Comme si l'horreur de ce drame ne suffisait pas, une récupération aussi indécente que malsaine est déjà à l'œuvre, mettant une fois de plus en lumière la fracturation profonde de notre société qu'alimentent les habituels lobbyistes charognards (« *c'est la faute à l'homophobie* », « *c'est la faute au racisme* » ...) qui feignent d'oublier que le harcèlement est un phénomène intemporel qui n'a jamais eu besoin de leurs « catégories » pour faire des ravages à l'école, à l'armée ou au travail. La meute n'a pas besoin d'être raciste, sexiste ou homophobe pour choisir et persécuter une victime. Elle trouvera toujours un prétexte : « trop grand », « trop petit », « trop intello », « trop boutonneux », « trop laide », « trop jolie » ...

Toutes les tentatives de diversion et de récupération ne peuvent masquer la réalité : Dinah est décédée parce que l'institution a été incapable de la protéger de ses tortionnaires.

Indifférence ? Lâcheté ? Incompétence ? Que de vies sacrifiées sur l'autel du désengagement de **l'institution qui refuse de s'attaquer efficacement à la violence en milieu scolaire.**

« *À chaque fois, les auteurs ont été très durement sanctionnés (...) mais on ne peut pas les bannir* », a déclaré Jean-Michel Blanquer. Qui peut encore vous croire, M. le Ministre ?! **Non, les harceleurs ne sont pas sanctionnés !**

« *Il s'est pendu à la maison (...) Les harceleurs n'ont rien eu* » témoignait hier dans les médias Sandrine Fallais, maman de Christopher, 16 ans, jeune garçon mort dans des circonstances similaires, un de plus...

Non, les harceleurs ne sont pas sanctionnés. Et pour cause, rien n'est prévu pour cela. De quel arsenal répressif dispose un chef d'établissement ? Une heure de colle ? Une remontrance bien sentie en fronçant les yeux ? Tout au plus les tortionnaires seront-ils confiés à l'établissement d'à côté, en échange bien sûr d'autres « terreurs » :

– *Je t'envoie quatre harceleuses, tu les prends ?*

– *D'accord si je t'envoie en échange un cogneur de profs multirécidiviste, un exhibitionniste, un vandalisateur d'alarme incendie et une cracheuse de compétition.*

– *Deal !*

De surcroît, « un bon chef d'établissement est un chef d'établissement qui n'a pas de problème » ; cette règle non-écrite demeure plus que jamais en vigueur, malgré les dénégations officielles. La plupart des faits de violence restent impunis parce que les rectorats les préfèrent planqués sous le tapis. Gageons que le lycéen qui a violemment agressé sa professeure au début du mois d'octobre à Combs-la-Ville n'aurait jamais été sanctionné si la scène n'avait pas été filmée et rendue publique !

« *On ne peut les bannir* » dites-vous, monsieur le ministre. Et pourquoi pas ? Parce que les bannir serait préjudiciable à l'avenir de ces pauvres chéri(e)s ? Parfait ! Alors que des établissements éducatifs renforcés – fermés si nécessaire – soient développés en nombre suffisant pour les accueillir, avec ou sans le consentement de leurs parents, établissements dans lesquels le même cursus scolaire leur sera proposé. **Au moins leurs victimes pourront-elles enfin être à l'abri.**

Ce n'est qu'une question de volonté, monsieur le ministre, volonté que vous n'avez pas eue jusqu'ici, pas plus que vos prédécesseurs ! A quoi bon se prévaloir à longueur de journée de « *valeurs humanistes* » et de « *citoyenneté solidaire* » puisque l'institution est manifestement incapable de faire respecter les règles qu'elle édicte. Quand ce sont les caïds qui font la loi dans les classes, les plus faibles trinquent et les harceleurs pervers peuvent se déchaîner en toute impunité. Chaque semaine la presse se fait l'écho de situations intolérables dans des écoles réputées « tranquilles » que l'on découvre plongées dans le chaos par une poignée de gamins ultraviolents parfois âgés de seulement 7 ans. Comment une institution qui tolère – oui, tolère ! – de telles dérives peut-elle prétendre combattre le harcèlement scolaire ? Comment des adultes qui ne sont pas respectés eux-mêmes (y compris par l'institution) pourraient-ils protéger des enfants ?

Action & Démocratie CFE-CGC appelle le ministère à une action de grande ampleur, sincère et enfin efficace contre la violence scolaire : dans tous les départements, les élèves les plus violents et perturbateurs doivent être retirés des établissements ordinaires et pris en charge dans des structures adaptées, comme les CER qui remplacent depuis 1996 les unités éducatives à encadrement renforcé dont le nombre reste largement insuffisant. Ces structures doivent être suffisamment dotées en éducateurs, psychologues et enseignants spécialisés, recrutés et dûment formés à cet effet.

Si rien n'est fait, l'institution portera alors une très lourde responsabilité envers les élèves qui continueront de souffrir autant qu'à l'égard de ceux qui sont déstructurés et doivent être pris en charge de manière adaptée.